

# LE PARRAINAGE CIVIL (mise à jour : 10/12/2019)

## CONTACT ET HORAIRES

Service État civil : 5, rue Eugène-Berrurier 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tel : 01 34 90 89 43 - Courriel : [ville@mairie-conflans.fr](mailto:ville@mairie-conflans.fr) - Site Internet : [www.conflans-sainte-honorine.fr](http://www.conflans-sainte-honorine.fr)

**Horaires** : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30 / Jeudi : 13h30 -17h30 / Samedi : 9h - 13h

## QUOI ?

- Le parrainage civil ou baptême civil est une déclaration de parrainage faite devant l'officier d'Etat-Civil. Cette cérémonie laïque se veut un accueil dans les institutions républicaines et se rattache à une dimension de l'ordre de la citoyenneté. Le parrainage civil s'adresse à des enfants mais peut concerner également un majeur. Le parrainage civil n'a pas de valeur légale. Il ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.

## QUI ?

- L'enfant.

## COMMENT ?

- Retrait du dossier : au guichet du service Etat-Civil ou sur le site de la Ville.
- Dépôt du dossier complet : au guichet du service Etat-Civil. Sans rendez-vous.
- Présence requise d'au moins un représentant légal lors du dépôt du dossier.

## PIÈCES À FOURNIR

- Acte de naissance de l'enfant ou le livret de famille des parents.
- Titre d'identité des parents-parrain-marraine.
- Justificatif de domicile des parents-parrain-marraine.

## DÉLAIS ESTIMATIFS

- Remise immédiate du récépissé confirmant la date et l'horaire de la cérémonie.

## COÛT

- Gratuit

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le parrainage civil peut également concerner un majeur. S'adresser au service état civil.
- Le dossier peut être déposé entre le 11ème mois et le mois précédant la cérémonie du parrainage civil.
- La cérémonie se déroule dans la salle des mariages située au Château du Prieuré, 3 place Jules Gévelot. Les places de stationnement sont limitées et il est conseillé d'en informer les invités.